

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 13 JUIN 2014**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 13 juin 2014*

Aujourd'hui, à treize heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 5 Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.